

**HONORAIRES D'AGENCE TARIFS AU 04.05.2019**

**TRANSACTION SUR IMMEUBLE (à la charge de l'acquéreur) (\*) :**

- Vente inférieure à 50 000 € : forfait de 4 000€ TTC
- De 50 001 à 100 000 € : 7,5% TTC
- De 100 001 à 150 000 € : 6,5% TTC
- De 150 001 à 200 000 € : 6% TTC
- De 200 001 et 300 000 € : 5% TTC
- Au delà de 300 001 € : 4,5% TTC

*(\*) honoraires non cumulatifs pouvant être arrondis au millier d'euros près*

*TVA en vigueur au 01.01.2017 : 20%*

*Dans le cadre d'un achat ou de la vente d'un bien, le professionnel de l'immobilier est soumis à des obligations de prévention contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme qui le contraignent à exiger certaines informations de ses clients.*